

Puissance du Canada, avant que l'Orateur de la Chambre des communes soit choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement. »

Cette annonce est faite en anglais et répétée en français, après quoi les messieurs de la Chambre des communes regagnent leur Chambre.

Peu après, Son Excellence quitte la Chambre du Sénat et l'édifice, la garde d'honneur lui présentant les armes. Au moment de son départ, une autre salve est tirée et la fanfare entonne l'Hymne national.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

À la Chambre des communes, la tribune des dames est bien remplie. Les autres sont relativement vides.

Une fois que les députés se sont rassemblés de nouveau à la Chambre, M. Alfred Patrick, Greffier, déclare qu'il faut avant toute chose élire un orateur.

L'hon. M. MACKENZIE se lève et déclare : Monsieur Patrick, il est de mon devoir aujourd'hui, pour assurer l'organisation de la Chambre, de proposer à la Chambre le nom d'un député qui fera office d'Orateur. Je ne doute nullement que la personne que je vais proposer méritera la confiance de la Chambre, qui pourra en toute sûreté s'en remettre à son impartialité; sa longue expérience parlementaire m'autorise à lui confier la présidence de la Chambre. Point n'est besoin, Monsieur, d'énumérer les titres et qualités de la personne que je vais proposer puisqu'elle est connue de la quasi-totalité des députés de la Chambre. Je suis convaincu que la Chambre trouvera dans les rapports qu'elle entretiendra avec cette personne justification du choix qu'elle fera aujourd'hui. J'ai donc l'honneur, sans plus attendre, de proposer l'hon. Timothy Warren Anglin, député de Gloucester, comme Orateur de cette honorable Chambre.

L'hon. M. DORION (en français) déclare que selon lui, il est grand temps qu'un représentant des provinces Maritimes soit élu pour présider aux délibérations de la Chambre des communes. La personne qui vient d'être nommée a une longue expérience des affaires parlementaires, est un homme de renom au maintien distingué et occupera le poste auquel on propose de le nommer avec honneur pour lui-même et profit pour la Chambre. Il s'est toujours conduit correctement et dans le respect du décorum parlementaire et il est convaincu qu'il saura dans ses nouvelles fonctions assurer le bon ordre nécessaire et convenable à la conduite des affaires qui reçoivent l'attention du Parlement. Il se dit très heureux d'appuyer la nomination. (*Acclamations.*)

Le GREFFIER met la motion aux voix et la déclare adoptée. Le nouvel orateur est conduit de son fauteuil, dans la première rangée des banquettes ministérielles, au fauteuil de l'Orateur, par l'hon. M. Mackenzie et l'hon. M. Dorion, au milieu de vives acclamations.

L'ORATEUR, se tenant debout sur la deuxième marche, s'adresse alors à la Chambre en ces termes : Je remercie très

sincèrement la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu me conférer en me choisissant à l'unanimité pour être son Orateur. Je m'efforcerai, tout le temps que j'occuperai le fauteuil, de me montrer à la hauteur de cet honneur en faisant preuve de la plus stricte impartialité et du plus grand respect pour les règles et usages de cette Chambre du Parlement et de m'acquitter de mes fonctions avec le plus grand enthousiasme possible. (*Acclamations.*) Je suis convaincu qu'en cas de difficulté ou de doute, je pourrai me tourner en toute confiance vers les hommes des deux côtés de la Chambre qui ont une grande expérience parlementaire pour leur demander conseil et qu'ils m'aideront à trancher ces questions, et je suis en outre convaincu que je pourrai compter sur tous les membres des deux côtés de cette Chambre pour m'aider à maintenir la dignité et le décorum qui conviennent à la Chambre des communes du Canada.

Alors **L'ORATEUR** s'assied dans le fauteuil et la masse est placée sur la table.

Prière

L'hon. M. MACKENZIE propose l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. sir JOHN A. MACDONALD dit qu'il a fait une petite pause pendant quelques instants, car il s'attendait à ce que des félicitations soient offertes à l'Orateur de la part des députés d'en face, auxquels il souhaitait lui-même ajouter ses félicitations. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il tient à présent à offrir à l'Orateur ses félicitations pour son élection au poste qu'il occupe maintenant. Il doit admettre que jusqu'à très récemment il n'avait pas prévu que le nom de son honorable collègue, l'hon. M. Anglin, eût été proposé pour le poste d'orateur. Il avait pensé que la candidature de son hon. collègue de Châteauguay, l'hon. M. Holton, aurait été proposée pour ce poste élevé et au nom de l'Opposition, il tient à dire que si son nom avait été proposé, il aurait été acceptable. Sa grande expérience parlementaire et l'étude approfondie qu'il a faite des règles et des pratiques parlementaires font en sorte qu'il aurait certainement été le meilleur orateur ayant présidé dans la Puissance ou dans les Assemblées législatives provinciales.

À sa connaissance, l'Orateur actuel, malgré sa grande expérience parlementaire, ne connaît pas aussi bien les règles parlementaires que cet honorable député. Il sait cependant qu'il a une très grande expérience parlementaire et il n'a aucune raison de douter qu'il connaisse les règles parlementaires et il a toutes les raisons de croire qu'il s'acquittera très bien de ses fonctions. Il est certain que l'ardeur qui le caractérise si bien fera en sorte qu'il pourra maîtriser, s'il ne les maîtrise pas déjà, les règles parlementaires, et il est en outre convaincu que grâce à son esprit logique et la grande capacité intellectuelle qui le distingue, il saura appliquer ces règles aux délibérations du Parlement avec satisfaction et compétence. Il conclut en le félicitant encore une fois d'avoir été élu Orateur. (*Acclamations.*)